

TIJDSCHRIFT

VAN HET

KONINKLIJK NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP

VOOR

MUNT- EN PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK

„Concordia res parvae crescunt“

TE

AMSTERDAM



20^e Jaargang

AMSTERDAM

JOHANNES MÜLLER

1912

Un insigne d'archer de Goes.

Lorsque le hasard fit entrer dans notre collection, il y a quelques temps déjà, le joli insigne d'archer que nous décrirons plus loin, et qui est reproduit pl. VIII, nous n'osions nous promettre de découvrir jamais le lieu de son origine; mais la fortune devait bientôt nous sourire une seconde fois, en nous faisant remarquer dans un catalogue de vente 1), une autre pièce gravée, portant, comme la nôtre, la devise „*Altijd aenclevende*”; elle appartenait indubitablement à la ville de Goes; nous savions désormais où porter nos recherches.

M^{lle}. DE MAN, la distinguée conservatrice des collections numismatiques du Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen, a bien voulu faire pour nous de fructueuses investigations dans les archives locales. Nous lui devons la plupart des données qui nous ont permis d'écrire les lignes qu'on va lire, et nous la prions d'agréer ici l'hommage de notre gratitude.

Goes, comme la plupart des villes de quelque importance

1) Vente à Amsterdam, le Lundi 19 Décembre 1910 et jours suivants, au bureau et sous la direction de l'expert J. SCHULMAN, Keizersgracht 448. N^o. 3451. „Décoration ou insigne des archers à Goes. Variété de la pièce précédente, les cantons de la croix cantonnés de quatre croisettes et sur la banderole : *Altijd aenclevende*. Revers : Armoiries heaumées à trois coquilles et un chevron, le tout entouré d'une tranche cordonnée, l'arbalète manque. Belle pièce rare. „Vermeil.”

Cette description suit immédiatement dans le catalogue, celle d'une médaille analogue de la Gilde des Arbalétriers de Goes, à laquelle est suspendue une petite arbalète. La pièce décrite sous le numéro 3451 n'a évidemment jamais été munie d'un semblable appendice.

Elle porte les armoiries de la famille HUTSSEN, et a probablement appartenu à PIETER HUYSSSEN, devenu archer en 1640, et qui vivait encore en 1667.

des Pays-Bas, possédait autrefois trois sociétés de tir ou „Schutterijen”, celles des arbalétriers, des arquebusiers et des archers. Ces institutions, qui contribuaient à garantir la sécurité publique dans une cité dépourvue de garnison, jouissaient de faveurs officielles ; leur influence était grande ; des citoyens de toutes les classes s'honoraient d'en faire partie ; les fonctions du magistrat n'étaient accessibles qu'à leurs membres.

La Gilde des Arbalétriers (Schutterij van den Edele Cruis of Voetboge, of van St. JORIS), placée sous le patronage de St. GEORGES, 1) était la plus ancienne. Ses insignes portaient un écu d'argent à la croix de gueules, accompagné de sa devise „Van ongenuchten vry”, et surmonté, comme celui des archers, d'un rameau de bardane. M^{lle} DE MAN a donné ici même (*Tijdschrift voor Munt- en Penningkunde* 1907, p. 215) une étude sur les Arbalétriers de Goes, en publiant un insigne provenant de cette Gilde.

La Gilde des Arquebusiers (Schutterij van de Colveniers of Coleuvreniers, of van St. ADRIAAN) qui révérait comme patron St. ADRIEN, était à la fois la moins ancienne et la plus estimée ; elle comptait dans ses rangs l'élite des citoyens. Deux mousquets — en hollandais „Roer” — placés en sautoir, ornaient son écu, et servaient de prétexte à un jeu de mots qui égayait sa devise „Altijd in Roere”.

La Gilde des Archers enfin (Schutterij van de Edele Handboge of van St. SEBASTIAAN) était, suivant une coutume très répandue, placée sous l'égide de St. SÉBASTIEN. Ses armes étaient de gueules à une croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes du même ; l'écu était surmonté d'un rameau de bardane, symbole qu'explique sa devise „Altijd aenclévende”.

C'est à la Gilde de St. SÉBASTIEN qu'appartenait l'insigne que nous publions ; aussi donnerons nous quelques détails

1) Toutes trois avaient pour patrons des saints „militaires.”

sur son histoire et son organisation. Des trois gildes existant à Goes, celle-ci était la moins considérée, sans que nous sachions si son peu de ressources était la cause ou l'effet de son discrédit. Quoique ses anciennes archives soient perdues, son existence antérieurement à 1469 est prouvée. En 1486, le Comte de Hollande lui avait octroyé des privilèges, auxquels il fut fait allusion, lors de la réorganisation de la Gilde en 1645.

Elle se composait de deux compagnies, ayant chacune un capitaine, un lieutenant et un porte drapeau. Un tiers des archers, à tour de rôle, prenait part aux exercices. Le Premier Bourgmestre (Presideerende Burgemeester) 1) de Goes était de droit Colonel des Archers ; un Grand-Major l'assistait dans ses fonctions ; le conseil de guerre des compagnies était composé du bourgmestre, du grand-major et du capitaine. Les archers devaient obéir aux convocations que les bourgmestres et échevins de Goes leur adressaient par le messenger de la commune.

Leurs mœurs étaient rudes, semble-t-il, et justifiaient, dans leurs statuts, des recommandations comme celles-ci : „Les archers observeront dans leurs réunions une parfaite politesse, et useront de prévenance et de concorde les uns vis à vis des autres ; il leur est défendu de s'injurier en paroles ou en actions ; les propos inconvenants, les fréquentations suspectes, doivent être bannis de leur local.” Au moment de tirer, ils devaient avertir le public par le cri de „stae vast !” En cas de décès d'un archer, la Gilde présentait au magistrat une liste de trois candidats, parmi lesquels celui-ci choisissait un nouveau titulaire.

En 1667, la Gilde de St. SÉBASTIEN obtint du magistrat un nouvel octroi, qui lui fut accordé „afin d'assurer et

1) A la tête du magistrat de Goes se trouvaient deux bourgmestres ; le premier en rang se nommait „regeerend” ou „presideerend burgemeester” ; ils sortaient de charge au bout d'un an mais étaient rééligibles. Les deux bourgmestres occupaient le premier rang à tour de rôle.

d'entretenir l'union et la concorde parmi les citoyens. Son local, converti aujourd'hui en école, et dont une vue ancienne est reproduite dans l'article que nous avons déjà cité (*Tijdschrift* 1907, planche VII) fut construit en 1611. La ville intervint, à concurrence de 1000 florins carolus dans la dépense, et les membres y contribuèrent chacun pour leur part: nous en voyons quatre se cotiser pour payer une „croisée”, (kruiscozijn). L'édifice contenait une salle somptueuse, ornée de portraits d'archers, peints à l'huile, où le prince GUILLAUME IV fut pompeusement reçu en 1747. Cependant la gilde était pauvre; les nouveaux membres étaient astreints à des versements qui servaient à éteindre les dettes de la compagnie. A l'époque de sa splendeur elle avait organisé quelquefois des fêtes brillantes dont le souvenir était conservé par la tradition. Au XVII^{ème} siècle elle célébrait annuellement la St. SÉBASTIEN, et à cette occasion, la ville lui offrait quelques victuailles, ou 33 escalins 4 gros en numéraire; c'étaient là de médiocres largesses! 1)

Les archers de St. SÉBASTIEN devaient se procurer, à leurs frais, un insigne dont le port était obligatoire dans l'exercice de leurs fonctions.

Celui que nous possédons emprunte un intérêt particulier à sa facture artistique d'abord, puis aux noms dont il rappelle le souvenir. En voici la description:

Droit: Ecu aux armes de la Gilde de St. SÉBASTIEN, sommé d'une tige de bardane, et entouré de la devise „Altijt aenclevende”. Sur une banderole circulaire, entrecoupée par des décors à enroulements, la légende en majuscules romaines: PIETER MESOECK ANNO · 1606 ·

Revers: St. SÉBASTIEN représenté de la manière traditionnelle, attaché à un arbre et percé de flèches; à gauche du saint, une flèche plus grande, plantée verticalement dans le sol; à droite un arc bandé; entre cet arc et le pied

1) R. A. S. PICCARDT, *Bijzonderheden uit de geschiedenis der stad Goes*.

de l'arbre, une plante fleurie de *Nard*. Sur une banderole circulaire, comme au droit, la légende en caractères cursifs : *Jacob Pietersen Mesoeck. 1658.*

L'insigne a la forme d'un ovale orné ; il est en vermeil, gravé, et suspendu à un anneau ; poids : 23 gr. 25.

Le personnage dont le nom figure au droit, PIETER MESOECK — appelé aussi PIETER MARINISSE MESOUCK — devint bourgmestre de Goes en 1627, 1) et le resta jusqu'à son décès arrivé le 29 Janvier 1647. En 1626, 1627, 1628 et 1629 il partageait avec MATTHYS VAN DER STRAATEN la première magistrature de la cité ; en 1636, M^r. GÉRARD VAN DER NISSE devint son collègue.

Le 21 Janvier 1604, PIETER MESOECK avait épousé LOUWERTJE MARINISSE DE GOES. En devenant bourgmestre de Goes, il acquérait, nous l'avons dit déjà, le titre de colonel des archers. Peut-être fit il exécuter alors notre médaille ; la date de 1606, qui y figure, nous fait supposer qu'il avait été membre de la Gilde de St. SÉBASTIEN, avant d'entrer, en 1620, dans celle, plus considérée, des arquebusiers ; mais comme les listes des archers de cette époque ont disparu, la chose demeure incertaine.

JACOB PIETERSEN MESOECK, dont le nom se lit sur l'autre face de notre parure, est probablement le fils de PIETER MESOECK ; la date de 1658 est celle de son admission dans la gilde des archers ; la liste de ses membres, dressée en 1667, en fournit la preuve.

Il nous reste à expliquer la signification de la fleur de nard figurée au revers de la pièce que nous publions. Ce n'est point, comme on pourrait le supposer à première vue, un simple ornement dû à la fantaisie du graveur. En 1627, la chambre de rhétorique de Goes, qui avait une fleur de nard comme emblème, fut obligée de quitter le

1) Renseignements communiqués par Mr. J. DE KRUIJTER, „adjunct gemeente-archivaris” à Goes.

lieu de réunion qu'elle occupait à proximité de l'orphelinat ; les archers de St. SÉBASTIEN lui offrirent un abri dans leur propre local, et ils décrétèrent qu'à partir de ce moment une fleur de nard figurerait sur tous leurs insignes ou parures, soit dans un cartouche, soit isolément. D'obligatoire qu'elle était, l'adjonction en devint facultative en 1667. En la faisant figurer à côté des emblèmes du tir, en 1658, le graveur s'est donc conformé aux règles en vigueur à cette époque.

Les deux faces de notre médaille n'ont pas été gravées simultanément. Le droit, d'une facture plus rude, et dont les légendes sont en majuscules romaines, a probablement vu le jour en 1627, comme nous l'avons dit plus haut ; peut-être même date-t-il de 1606. Le revers, dû à un burin d'une réelle habileté, ne peut pas être antérieur à 1658, puisque c'est à cette date seulement, et 11 ans après la mort de son père, que JACOB MESOECK devint membre de la Gilde des Archers.

La famille MESOECK est originaire de Hoedekenskerke, village de l'île de Zuid-Beveland, ou de Ostende et Vinningen, deux hameaux aujourd'hui engloutis par l'Escaut occidental ; elle semble s'être établie à Goes à la fin du 16^{ième} et au 17^{ième} siècles ; plusieurs de ses membres font alors partie des gildes de cette ville ; en plus de ceux que nous avons fait connaître, MARINUS JANSSE MESOUCK est mentionné parmi les arquebusiers en 1595 ; il décède en 1620 ; MANUS MESOUCK fut reçu comme arbalétrier en 1635, et mourut en 1691.

En voyant leurs noms dans les registres de ces vieilles gildes, nous croyons reconnaître en eux de bons citoyens, dévoués à leur patrie et à la vieille cité zélandaise qu'ils habitaient ; il nous a été agréable de tirer de l'oubli une oeuvre d'art qui rappelle leur souvenir, en même temps que les mœurs si pittoresques des Pays-Bas d'autrefois.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

